

MESURES CORRECTIVES DEFINITIVES

Les mesures correctives définitives sont prononcées

- en référence aux écarts et remarques formulés par la mission dans son rapport et mentionnés dans les tableaux ci-dessous,
- après analyse et prise en compte des réponses de la structure inspectée.

Nature des mesures correctives :

Les **injonctions et prescriptions** se fondent sur des bases législatives ou réglementaires et sont prononcées suite au constat de non-conformité par rapport à un référentiel opposable (bases textuelles). Ces mesures s'imposent à la structure inspectée.

Les **injonctions** sont formulées en réponse aux situations de non-conformité les plus significatives ou aux situations de risque majeur.

Les **recommandations** visent à corriger des dysfonctionnements ou manquements constitutifs de risques mais ne pouvant être caractérisés par la non-conformité à une référence juridique précise ou à un référentiel de bonnes pratiques opposable.

Maintien / Levée des mesures correctives :

Les mesures correctives envisagées lors de la phase contradictoire sont confirmées quand :

- aucune réponse n'est apportée par la structure
- la réponse n'est pas jugée satisfaisante par le commanditaire
- la réponse constitue un engagement sur une action non vérifiable en l'état compte tenu des délais de mise en œuvre ou est une simple déclaration d'intention dépourvue d'éléments probants
- les engagements de la structure nécessitent une vérification sur place pour s'assurer de leur réalité (par exemple en matière de travaux).

	PRESCRIPTIONS	Cf. Ecart(s)/ Remarque(s)	DELAI	DECISION DEFINITIVE
1	<i>Constituer la commission de coordination gériatrique pour qu'elle assure au moins deux réunions par an. (D.312-158 du CASF et arrêté du 5 septembre 2011)</i>	Ecart 1	-	Noté. Prescription levée.
2	<i>Mettre en place un système global d'assurance qualité relative à la prise en charge médicamenteuse. (article L.312-8 du CASF)</i>	Ecart 2	1 an	A faire. Prescription maintenue.
3	<i>Désigner un professionnel de santé comme référent matériovigilance. (R.5212-14 à 17 du CSP)</i>	Ecart 3	-	Noté. Prescription levée.

N°	RECOMMANDATIONS	Cf. Remarque(s)	DELAI	DECISION DEFINITIVE
	Je vous recommande de :			
1	<i>Instaurer l'usage systématique de l'INS dans les meilleures délais.</i>	Remarque 1	3 mois	Engagement noté. Recommandation maintenue dans l'attente.
2	<i>Réaliser la cartographie des risques et la mise en place consécutive des actions d'amélioration dans les meilleures délais possibles.</i>	Remarque 2	6 mois	Engagement noté. Recommandation maintenue dans l'attente.
3	<i>Systématiser les déclarations lors de non conformités ou d'évènements indésirables dans la PECM.</i>	Remarque 3	-	Noté. Recommandation levée.
4	<i>Formaliser l'analyse des causes lors d'EI ou d'EIG.</i>	Remarque 4	-	Vu. Recommandation levée.

5	<i>Envoyer une augmentation du temps de présence du médecin coordonnateur à 0,6 ETP.</i>	Remarque 5	1 an	Engagement noté. Recommandation maintenue dans l'attente.
6	<i>Etablir dans la mesure du possible des contrats portant sur les conditions d'exercice entre les professionnels libéraux et l'établissement.</i>	Remarque 6	-	Noté. Recommandation levée.
7	<i>Envoyer l'établissement d'une liste des médicaments à utiliser préférentiellement par classes pharmaco-thérapeutique.</i>	Remarque 7	-	Engagement noté. Recommandation levée.
8	<i>Encourager la saisie des ordonnances sur le système informatique par le prescripteur lui-même.</i>	Remarque 8	6 mois	Engagement noté. Recommandation maintenue dans l'attente.
9	<i>Rédiger une procédure relative aux modalités de détention et de gestion des médicaments.</i>	Remarque 9	-	Vu. Recommandation levée.
10	<i>Envoyer la mise en place d'une sonde de suivi des températures du réfrigérateur.</i>	Remarque 10	-	Vu. Recommandation levée.
11	<i>Conserver le conditionnement primaire des médicaments dans les piluliers réalisés dans l'établissement hors PDA.</i>	Remarque 11	-	Noté. Recommandation levée.
12	<i>Inviter les prescripteurs à penser aux modalités de prise des médicaments qu'ils prescrivent.</i>	Remarque 12	-	Noté. Recommandation levée.